

# COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 JUILLET 2019

--==--

## Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Isabelle BRIDOUX - Sylvain BASLY - Jean-Jacques LARQUIER - Pascal RÉGIN - Frédéric MARQUEBIELLE - Nicole DEMANUEL.

Excusés : Marie-Françoise COSTEDOAT - Jean GALARDI - COURRAUD Dolorès.

Secrétaire de séance : Nicole DEMANUEL.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

\*

\* \*

## **I - Signature marchés publics pour travaux de réhabilitation et d'extension de la salle multi-activités :**

Info : le Lot n° 3 Charpente, l'entreprise ne souhaite plus réaliser cette prestation. C'est l'entreprise ARLA, seconde de la liste qui a été sollicitée avec un chiffre plus important.

\* l'analyse des offres a pris beaucoup de temps.

- Désamiantage : le dossier du plan de retrait a été envoyé à Bordeaux mais n'est pas encore revenu validé (devrait l'être vers le 11 août). Les travaux n'ont toujours pas débuté ;

\* toutes les entreprises ont été retenues et ont été prévenues ;

\* le foyer a été vidé de tout son matériel ;

\* coût des travaux : 354 077 € TTC. Subventions : 65 %. Récupération de la TVA par la Commune : 50 806 € ;

\* emprunt de 120 000 € + emprunt relais TVA de 50 000 €.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **II - Choix banques pour le financement des emprunts travaux et avancement TVA - projet réhabilitation et extension salle multi-activités :**

\* 5 banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Banque des Territoires, la Banque Postale et le Crédit Mutuel pour un prêt de 120 000 € sur 20 ans :

↳ le Crédit Agricole propose un prêt à 1,23 % avec des prélèvements trimestriels de 1 694,35 €, soit 6 777,40 € par an ;

↳ la Caisse d'Epargne : taux de 1,27 %, prélèvements trimestriels : 1 700,92 €, soit 6 803,68 € par an.

Après discussion, le choix du Conseil municipal se porte sur le Crédit Agricole.

**Délibération votée à l'unanimité.**

\* **Prêt avancement TVA de 50 000 €** : sera à rembourser en 2021 en une seule fois. Somme totale à rembourser selon proposition du Crédit Agricole : 50 820 € et selon proposition de la Caisse d'Epargne : 50 540 €.

Le choix se porte sur la Caisse d'Epargne.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **III - Création d'emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (dans le cadre d'un avancement de grade) :**

\* possibilité de promotion au grade supérieur pour Cathy Marquebielle. Le Centre de gestion a été saisi. La CAP a émis un avis favorable. La création de poste est obligatoire pour un changement de grade. Cette promotion prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019 (24 H).

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### **IV - Demande de subvention - programme voirie 2019 :**

\* le programme de voirie qui doit être déposé auprès du Conseil départemental est en cours de préparation. En raison du coût des travaux de la salle multi-activités, les travaux de voirie prévus seront minimes.

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### **V - Groupement assurances : signature convention :**

\* la Communauté de Communes des Luys en Béarn a réuni les Maires : les Communes vont se grouper et faire un appel à concurrence (création d'un groupement de commande sur le thème de l'assurance).

#### **VI - PLUI :**

\* les réunions portent toujours sur le constat des atouts et des faiblesses du territoire.

#### **VII - Courrier au Président du Rallye des Collines :**

\* au vu des difficultés à obtenir la remise en état des chemins endommagés, le rallye n'empruntera plus les routes de la Commune de Vignes. Le Président du Rallye des Collines a répondu qu'il a bien pris note de cette décision mais fait remarquer qu'une spéciale devra donc être annulée.

#### **VIII - Questions diverses :**

\* convention eaux usées : canalisation de transfert. Une convention de financement devait être validée. Une rencontre avec M. Laferrère, Président du Syndicat du Tursan a eu lieu. Il nous a proposé de répartir la dépense à hauteur de 50 % pour chaque commune utilisatrice du réseau. Le Conseil municipal n'est pas d'accord sur cette proposition.

\* Lotissement Galcéra : la reprise des branchements AEP de 5 habitations sera réalisée par la SATEG (à ce jour, la canalisation passe en terrain privé).

Vu le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Laferrère'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIGNES' at the top and 'LE 15/05/2019' at the bottom, indicating the date of the document.